

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL
Echelon NATIONALE 2

1] ORGANISATION SPORTIVE :

La nationale 2 compte six groupes composés chacun de dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours) :

MESSIEURS :

- tableau SM - Seniors messieurs	: sans condition d'âge	24 joueurs ;
- tableau JG - Juniors garçons	: joueurs de - de 19 ans	24 joueurs ;
- tableau CG - Cadets	: joueurs de - de 15 ans	24 joueurs ;
- tableau MG - Minimes garçons	: joueurs de - de 13 ans	16 joueurs ;
- tableau BG - Benjamins	: joueurs de - de 11 ans	16 joueurs ;

DAMES :

- tableau SD - Seniors dames	: sans condition d'âge	16 joueuses ;
- tableau JF - Juniors filles	: joueuses de - de 19 ans	16 joueuses ;
- tableau CF - Cadettes	: joueuses de - de 15 ans	16 joueuses ;
- tableau MF - Minimes filles	: joueuses de - de 13 ans	16 joueuses ;
- tableau BF - Benjamines	: joueuses de - de 11 ans	12 joueuses ;

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

2-1) GENERALITES :

Les joueurs de chaque catégorie sportive sont qualifiés à partir des résultats et des critères de qualification des joueurs de la saison 2025/2026 par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors :

- 1- complété par le 1^{er} du dernier tour de la régionale 1 Seniors de chaque ligue du dernier tour de la saison 2025/2026
- 2- complété par les joueurs non retenus en N1 Seniors dans l'ordre décroissant des points classement licence.
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2025/2026

b) Catégorie Juniors :

- 1- par le 1^{er} du tableau Juniors du dernier tour de la saison 2025/2026 s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de la saison 2025/2026 s'il passe junior et s'il ne monte pas en N1
- 3- complété par le 1^{er} du tableau Juniors du dernier tour de chaque ligue s'il reste junior et s'il ne monte pas en N1 de la saison 2025/2026
- 4- complété par les joueurs non retenus en N1 Juniors et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans le tableau Seniors en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 5- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2025/2026

c) Catégorie Cadets :

- 1- par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de la saison 2025/2026 s'il reste cadet et s'il ne monte pas en N1
- 2- les demi-finalistes des championnats de France benjamins et benjamines de la saison 2025/2026 ;
- 3- complété par le 1^{er} du tableau Minimes du dernier tour de la saison 2025/2026
- 4- complété par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de chaque ligue s'il reste cadet de la saison 2025/2026
- 5- complété par les joueurs non retenus en N1 Cadets et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans le tableau Juniors en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 6- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2025/2026

d) Catégorie Minimes :

- 1- par le 1^{er} de du tableau Benjamins du dernier tour de la saison 2025/2026
- 2- complété par le 1^{er} du tableau Minimes du dernier tour de chaque ligue s'il reste minime de la saison 2025/2026
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2025/2026

c) Catégories Benjamins :

- 1- complété par le 1^{er} du tableau Benjamins du dernier tour de la saison 2025/2026 de chaque ligue s'il reste benjamin
- 2- complété par 6 joueurs sur proposition de chaque coordonateur ETR de chaque ligue de la zone, 3 par ligue
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2025/2026
- 4- complété par des joueurs sur proposition de chaque coordonateur ETR de chaque ligue : un 1^{er} joueur désigné par

ligue, soit 2 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1^{ère} phase de la saison en cours puis un 2^{ème} et ainsi de suite si nécessaire.

2-2) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui s'engagent avant le 25 septembre pour le 1^{er} tour, le 23 octobre pour le 2^{ème} tour, le 22 décembre pour le 3^{ème} tour et le 15 février pour le 4^{ème} tour sont incorporés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors messieurs : joueurs numérotés 1 à 500 dans la limite de 4 joueurs
- catégorie Juniors garçons : joueurs numérotés ou classés 20 et 19 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Cadets : joueurs numérotés ou classés 20 à 16 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Seniors dames : joueuses numérotées ou classées 15 à 14 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Juniors filles : joueuses numérotées ou classées 15 à 13 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Cadettes : joueuses numérotées ou classées 15 à 11 dans la limite de 2 joueuses
- autres catégories : non concernés

3) DEROULEMENT SPORTIF :

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

3-1) 1^{ère} PHASE DE TABLEAU :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant les placements suivants.

Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort.

Pour le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour dans l'ordre du classement du tour précédent de N2, suivi du joueur de la catégorie inférieure s'il a refusé la montée en N1, puis des joueurs 1^{ers} de régionale dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort, puis des 2^{èmes} dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort et du 3^{ème}.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

b) Pour les tableaux Seniors dames, Juniors filles, Minimes filles et Garçons et Benjamins :

Les 16 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 4 joueurs.

c) Pour le tableau Benjamine :

Les 12 qualifiées sont réparties sur 2 poules de 6 joueuses.

3-2) 2^{ème} PHASE DE TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°32, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 16 et 17 et les premiers de poules de 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 8,9,24 et 25
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12,13,20,21,28 et 29 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11,14,19,22,27 et 30 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

b) Pour les tableaux Seniors dames, Juniors filles, Minimes filles et Garçons et Benjamins :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12 et 13 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11 et 14 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2,7,10 et 15 dans le même demi-tableau que leur 1^{er} de poule respectif.

c) Pour le tableau Benjamine :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueuses en 4 Groupes de 4 en Classement intégral de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°4, la deuxième de la poule 1 en n°3 et la deuxième de la poule 2 en n°2 pour les places de 1 à 4.
- la troisième de la poule 1 en n°5, la troisième de la poule 2 en n°8, la quatrième de la poule 1 en n°7 et la quatrième de la poule 2 en n°6 pour les places de 5 à 8.
- la cinquième de la poule 1 en n°9, la cinquième de la poule 2 en n°12, la sixième de la poule 1 en n°11 et la sixième de la poule 2 en n°11 pour les places de 9 à 12.

4] MONTEES ET DESCENTES :

4-1) MONTEES :

a) A l'échelon nationale 2 montent à l'échelon nationale 1 :

A l'issue de chacun des 3 premiers tours de l'échelon national 2 :

- le 1^{er} du tableau seniors accède obligatoirement à la nationale 1 ;
- les 1^{er} des tableaux cadets et juniors accèdent à la nationale 1 ou peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la nationale 1, mais dans ce cas ils disputent en nationale 2 le tableau d'âge immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en cadets joue le tour suivant en juniors) ;
- les 1^{er} des tableaux minimes et benjamins accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2.

A l'issue du dernier tour de l'échelon national 2 :

- le 1^{er} du tableau Seniors accède à la nationale 1 la saison suivante. Il peut demander à rester en nationale 2 ;
- les 1^{er} des tableaux Cadets et Juniors accèdent à la nationale 1 pour la saison suivante s'ils restent dans la même catégorie d'âge (exemple : le joueur cadet 1 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 1 cadets). Ils peuvent demander à rester en nationale 2 : dans ce cas ils jouent le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 dans le tableau d'âge immédiatement supérieur. Sinon ils accèdent en nationale 2 au tableau d'âge immédiatement supérieur pour la saison suivante (exemple : le joueur cadet 2 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 juniors) ;
- les 1^{er} des tableaux minimes et benjamins de chaque groupe en nationale 2 accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2 pour la saison suivante (exemple : les joueur minimes 1 ou 2 classés premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 cadets).

b) A l'échelon régional, montent à l'échelon nationale 2 :

A l'issue des 3 premiers tours :

- les 3 premiers des tableaux Seniors messieurs, Juniors garçons et Cadets ;
- les 2 premiers des autres tableaux.

A l'issue du dernier tour :

- le 1^{er} premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1.

4-2) DESCENTES :

Le nombre de descentes de nationale 2 en régionale à chaque tour est fonction du nombre de joueurs accédant en nationale 1 de leur catégorie ou en nationale 2 du tableau immédiatement supérieur.

5] FORFAITS ET ABANDONS :

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de la Nationale 2 pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.
- b) Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier suivante, voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1^{ers} forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^e forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.
- c) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.
- d) Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.
- e) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

6] ARBITRAGE :

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels nommés par les Ligues.

En cas d'insuffisance d'arbitres officiels, les joueurs pourront sur demande du Juge-Arbitre être amenés à arbitrer.

7. REMPLACEMENT :

La date limite des remplacements, pour toutes les catégories Garçons et Filles à la suite des désistements, est fixée au mardi soir précédent l'épreuve. Ces remplacements et incorporations de nouveaux qualifiés sont alors obligatoires et ne peuvent être refusés.

Pour toutes catégories Filles et Garçons, en accord avec le responsable de l'épreuve, les remplacements pourront se faire du mercredi au vendredi soir, en fonction du classement du tour précédent et dans la faisabilité de l'organisation de l'épreuve.